

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*  
**SEANCE DU 24 MAI 2023**

Date de la convocation  
17.05.2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 26  
Votants 27

L'an deux mille vingt trois  
le vingt quatre mai,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire  
délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,  
M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme BONNET, Mme BAUDU-HASCOET, Mme TRAVOUILLON.

*Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Convention d'ancrage avec les propriétaires d'immeubles pour l'installation d'un  
support de câble**

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre des différentes festivités organisées tout au long de l'année par la  
Ville, la collectivité peut être amenée à suspendre des décorations dans les rues du  
centre-ville (décorations d'été, décorations de Noël ...).

A ce titre, une convention a été mise en place pour obtenir l'accord des  
propriétaires d'immeubles privés, pour implanter sur les façades des crochets de support  
de câble, d'une résistance supérieure à l'arrachement des supports déjà en place. La  
commune en possède la jouissance pour une période indéterminée et toute dégradation  
liée à la pose des supports sera à la charge de la commune.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur  
cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer les conventions à  
intervenir avec les propriétaires.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Accusé de réception de la Sous-Préfecture



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... 16 JUIN 2023 .....

Publié le : ..... 16 JUIN 2023 .....

Notifié le : .....